

3 EXÉCUTION

3.01 EXAMEN

- .1 Contrôle de l'humidité des dalles de béton :
 - .1 L'entrepreneur général doit prévoir dans sa soumission les coûts pour mandater une firme indépendante et certifiée par l'ICRI, possédant tout l'équipement nécessaire pour mesurer le niveau d'humidité et du pH afin d'obtenir des résultats précis et quantifiables.
 - .2 Les essais doivent être réalisés en conformité selon l'édition la plus récente de la norme ASTM F1869 (Standard Test Method for Measuring Moisture Vapor Emission Rate of Concrete Subfloor Using Anhydrous Calcium Chloride) et de la norme ASTM F2170 (Standard Test Method for Determining Relative Humidity in Concrete Floor Slabs Using *in situ* Probes).
 - .3 L'entrepreneur général doit s'assurer que les dalles de béton coulé au niveau du sol ou au-dessous du niveau du sol sont conformes aux exigences de la norme ASTM F710 (Standard Practice for Preparing Concrete Floors to Receive Resilient Flooring).
 - .4 L'entrepreneur général a la responsabilité de déshumidifier, de chauffer (à l'électricité) et d'assurer un changement d'air suffisant des lieux et de maintenir des conditions climatiques intérieures satisfaisantes afin de permettre le séchage de la dalle qui correspondra aux besoins d'installation des revêtements de sol et de ses adhésifs en vue de répondre aux exigences quant à la limite acceptable pour le contenu en humidité et pour le taux d'évaporation de la vapeur d'eau des manufacturiers des revêtements de sol et d'adhésifs.

3.02 PRÉPARATION

- .1 Détermination du taux d'émission de vapeur d'eau des dalles de béton :
 - .1 Essais au chlorure de calcium (TEVE) selon la norme ASTM F1869.
 - .2 Réaliser trois essais pour les premiers 92,9 mètres carrés (1 000 pieds carrés) et un essai supplémentaire pour chacun des 92,9 mètres carrés (1 000 pieds carrés) additionnels.
- .2 Détermination de l'humidité relative dans les dalles de béton :
 - .1 Essais d'humidité relative des dalles de béton selon la norme ASTM F2170.
 - .2 Réaliser trois essais pour les premiers 92,9 mètres carrés (1 000 pieds carrés) et un essai supplémentaire pour chacun des 92,9 mètres carrés (1 000 pieds carrés) additionnels.

3.03 INSTALLATION

- .1 Ne pas permettre l'installation des revêtements de sol sur des dalles de béton dont le TEVE dépasse X kg par 92,9 m² (X lb par 1 000 pi²) par 24 heures en utilisant l'essai de chlorure de calcium d'après la norme ASTM F1869 et X % d'humidité relative en utilisant une sonde hygrométrique d'après la norme ASTM F2170.
- .2 L'entrepreneur général devra fournir un rapport indiquant les résultats des essais et la (les) méthode (s) employée (es) ainsi que les résultats des essais de pH de la surface du béton et démontrant que les résultats obtenus sont conformes aux exigences des manufacturiers de revêtements de sol et d'adhésifs.
- .3 Ne pas commencer l'installation des revêtements de sol tant que les conditions ne répondent pas aux exigences des manufacturiers.
- .4 Faire un rapport écrit à l'architecte concernant les anomalies.
- .5 L'entrepreneur général doit remettre une copie du rapport au sous-traitant de revêtements de sol.

FIN DE SECTION